

Transports

Les CFF et leurs partenaires présentent leur sésame rouge

Dès le 1^{er} août, le SwissPass servira de support aux abonnements général et demi-tarif. D'autres services suivront

Laurent Aubert

Il est rouge et blanc, avec des dessins rappelant la forme du pays, et sera valable dès le 1^{er} août. Difficile de faire plus helvétique que le SwissPass, cette carte à puce qui va devenir le support des transports publics, voire même le sésame des remontées mécaniques, des stades, des musées et des grandes manifestations.

Hier, à Berne, l'Union des transports publics (UTP) était flanquée d'un poids lourd, les CFF, et d'un poids plume, les chemins de fer de la Jungfrau. «Le SwissPass est un premier pas vers le billet électronique», a annoncé son directeur Ueli Stückelberger. Dès le 1^{er} août, en effet, les clients de l'abonnement général ou du demi-tarif recevront cette carte rouge à la place de l'ancienne carte bleue. Principale innovation, le SwissPass intègre deux puces invisibles à l'œil nu. Ce sont ces puces RFID, lisibles à courte distance, qui indiquent au contrôleur quel est l'abonnement du client.

Contrôle plus lent

Concrètement, la lecture se fait au moyen d'une tablette électronique. Cette dernière compare le numéro de client indiqué par la puce avec les données contenues dans sa propre mémoire pour déterminer l'abonnement du voyageur. Les essais menés l'an passé dans la région de Lucerne ont montré que ce système prend deux à trois fois plus de temps qu'un simple contrôle visuel. Mais Jeannine Pilloud, responsable de la division Voyageurs aux CFF, relativise: «Aujourd'hui déjà, on constate que le contrôle s'est compliqué avec les billets imprimés à la maison et les billets sur natel.»

Après l'abonnement général et le demi-tarif, les abonnements de parcours devraient suivre, ainsi que les abonnements des communautés tarifaires. Sachant le poids des CFF et de CarPostal dans ces dernières, elles ne devraient pas être trop difficiles à convaincre. Jeannine Pilloud reconnaît qu'une



Le SwissPass remplacera l'abonnement général et le demi-tarif dès le 1^{er} août, avant de servir de support à d'autres prestations. DR

Stations de ski réticentes

● Si une demi-douzaine de stations alémaniques se sont déjà ralliées au SwissPass, la méfiance reste de mise d'une manière générale dans les remontées mécaniques suisses.

Directeur de Téléverbier et vice-président des RMS, Eric Balet ne cache pas son irritation. «Si une telle carte à puce est très certainement le chemin dans lequel les Transports publics suisses ont raison de s'engouffrer, le système technique et les conditions financières proposées aux Remontées mécaniques ne sont pas acceptables telles que présentées.» Dans un marché saturé, Eric Balet doute que cette nouvelle carte leur permette de bénéficier de clientèle additionnelle. «Ce sont les remontées mécaniques qui vont apporter des clients aux CFF, et non pas l'inverse.»

Le directeur juge «prématuré» de faire penser que le SwissPass va être une carte de ski acceptable par toutes les remontées mécaniques. «Encore faut-il que les conditions financières proposées par les CFF nous permettent de l'accepter, ce qui n'est pour l'heure pas encore le cas.»

Réuni il y a une dizaine de jours, le comité unanime des Remontées mécaniques suisses

s'est ainsi opposé aux conditions du SwissPass et a demandé de reprendre les négociations.

Directeur de Télédiablet et président de l'Association des remontées des Alpes vaudoises, Jean-Paul Jotterand joue la prudence. «Nous examinons l'offre de SwissPass et nous allons voir si le rapport coût-bénéfice est favorable.» Comme les autres stations, les Alpes

«Les conditions proposées aux Remontées mécaniques ne sont pas acceptables telles que présentées»

Eric Balet
Directeur de Téléverbier

vaudoises ont leur propre site de réservation. «Nous avons des offres très attrayantes, en particulier pour les clients fidèles, explique Jean-Paul Jotterand. Nous devons analyser si, avec SwissPass, nous pouvons continuer ou si nous risquons d'y perdre.» L.AU.

telle opération est lourde. Notamment pour les communautés récentes, comme Mobilis ou Unireso, qui ont consenti de lourds investissements.

La représentante des CFF insiste cependant sur le fait que le SwissPass est un produit des transports publics suisses et non de l'ex-régie. «Cette carte est valable plusieurs années, ce qui représente une grosse économie administrative pour les compagnies», plaide Ueli Stückelberger. De fait, les services achetés par les voyageurs au guichet, sur Internet ou sur leur portable seront mémorisés sur les tablettes des contrôleurs sans qu'il soit nécessaire de changer de carte ou même de la reconfigurer. De même, une carte volée pourra être bloquée très rapidement.

Sésame helvétique

A terme, l'UTP a l'ambition de greffer toutes sortes de prestations supplémentaires sur le SwissPass pour en faire un vrai sésame helvétique. A l'heure actuelle, une demi-douzaine de stations alémaniques sont montées dans le train (*lire ci-contre*), dont le domaine de la Jungfrau. Leurs clients pourront acheter dès la saison prochaine leur forfait sur la plate-forme SwissPass: la carte rouge leur donnera accès aux pistes.

A plus long terme - vers 2020 -, il est prévu aussi d'étendre le système aux voitures Mobility et à la location de vélo, voire aux réservations pour des matches ou des concerts. Ainsi, le SwissPass se prêterait très bien à l'achat d'un billet combiné pour le Salon de l'auto. Les musées sont aussi dans le collimateur de SwissPass, à condition qu'ils se laissent convaincre de payer pour entrer dans le système.

Pourquoi les transports publics ne passent-ils pas directement à un système «Be in-Be out» - qui détecte automatiquement lorsque le porteur d'une carte entre et sort du véhicule et calcule sa facture à la fin du mois? «Les voyageurs ne sont pas tous des «geeks», répond Ueli Stückelberger. Ils vont de l'ado né avec la technologie au nonagénaire qui apprécie le contact avec le personnel. Un tel saut serait trop brusque pour une partie de la clientèle.»

Autre facteur, la Suisse compte quelque 140 entreprises de transports publics. Difficile dans ces conditions de passer directement au tout électronique.

En questions

Pour qui? Le SwissPass sera distribué dès le 1^{er} août aux abonnés généraux et demi-tarif au fur et à mesure des renouvellements. Il intégrera par la suite d'autres abonnements et services (car sharing, forfaits de ski, entrées à des manifestations, etc.).

Où? Les abonnements - et les autres prestations par la suite - sont souscrits comme aujourd'hui au guichet, par Internet (www.swisspass.ch) ou sur portable. Les abonnements sont renouvelés automatiquement après préavis au client.

Comment ça marche? La puce intègre deux puces RFID qui contiennent le numéro du client. Le contrôleur «lit» la carte à l'aide d'une tablette qui compare le numéro et les prestations souscrites par le client.

Qu'est-ce que ça change? Le client souscrit une seule fois l'abonnement qui se renouvelle automatiquement après préavis. Le client peut le dénoncer au guichet, en ligne ou par téléphone.

Combien ça coûte? Le SwissPass fait partie de l'abonnement ou de la prestation. Il n'est pas facturé séparément.

Et le SwissPass pour étrangers? C'est un système différent réservé aux étrangers. Il a été renommé Swiss Travel Pass.

Lex Weber

Le Conseil des Etats accepte le compromis

La loi sur les résidences secondaires devrait échapper au référendum. Le Conseil des Etats s'est rallié hier au compromis adopté par le National. Plutôt que de risquer le référendum, la Chambre des cantons a préféré faire marche arrière sur certaines de ses décisions préalables: les communes dont le taux de résidences secondaires dépasse 20% auront une certaine latitude pour en autoriser davantage, mais le catalogue des exceptions envisagé dans un premier temps a été restreint. **ATS**

Bovins piégés

Accident Sept jeunes bovins se sont retrouvés coincés mardi dans une fosse à purin à Dürrenroth (BE). Les malheureux sont tombés à travers une fente de l'étable. Les sauveteurs ont eu recours à une grue et à un ventilateur performant afin que les animaux puissent respirer de l'air pur. Ils sont indemnes.

Jeu dangereux

Incendie Un incendie s'est déclaré lundi dans un cabanon de jardin d'Alterswil (FR). Un petit garçon de 5 ans aurait mis le feu en jouant avec des allumettes. Les pompiers ont rapidement maîtrisé l'incendie, mais la maisonnette a été entièrement détruite. Il n'y a pas eu de blessés. **ATS**

Impôts Moins de déduction pour les transports

Dès l'année prochaine, les salariés ne pourront plus déduire de leur revenu que 3000 francs maximum pour leurs frais de déplacements professionnels. Cette mesure vaudra aussi bien pour l'utilisation d'un véhicule privé que pour celle des transports publics. Pour les contribuables, le changement interviendra lorsqu'ils rempliront leur déclaration en 2017. Ce plafond ne vaut que pour l'impôt fédéral direct. Les cantons restent libres de fixer leur propre limite. **ATS**

Restauration



Le parlement valaisan a accepté sans opposition le financement, à hauteur de 10 millions, d'une cinquième étape de travaux de restauration de la basilique de Valère, à Sion. Emblème du Valais, héritage culturel, patrimoine architectural, les parlementaires ont multiplié les qualificatifs pour montrer la nécessité d'ouvrir le porte-monnaie cantonal. Depuis 1987, l'édifice a coûté 34,5 millions, dont environ une moitié à charge du canton. **ATS**

Criminalité Exhibitionniste-voyeur sous les verrous

Un exhibitionniste et voyeur est sous les verrous dans le canton de Fribourg. Le suspect, un homme de 43 ans domicilié sur sol bernois, a sévi entre 2011 et 2015 dans un large périmètre allant du district de la Singine à Fribourg et Villars-sur-Glâne. Il avait notamment pour habitude de se faufiler sur les terrasses d'habitations afin d'observer ses victimes, exclusivement des femmes, tout en se masturbant. Il est même arrivé qu'il leur adresse la parole, voire les insulte. **ATS**

Les mariages blancs, un véritable casse-tête

Comment savoir si un mariage est sincère? La tâche des employés des mairies est malaisée

Depuis le 1^{er} janvier 2008, les officiers d'état civil sont chargés de dépister les mariages blancs, par opposition aux mariages d'amour. Comment évaluer l'authenticité d'une union? Anne Lavanchy, anthropologue et chercheuse à la Haute Ecole de travail social de Genève, a enquêté durant un an - en 2010 - au sein des services de l'état civil des six cantons romands. Elle a présenté les conclusions de son étude lundi soir. «Lors des premières rencontres, les officiers d'état civil me répondaient qu'ils n'avaient rien à dire sur le sujet, qu'ils ne faisaient qu'appliquer la loi, rapporte l'anthropologue. Mais, rapidement, je me suis rendu compte que les choses n'étaient pas si simples que cela.»

La loi en question est l'article 97a du Code civil suisse. Celui-ci stipule que l'officier doit refuser la célébration du mariage «lorsque l'un des fiancés ne veut manifestement pas fonder une communauté conjugale mais éluder les dispositions sur l'admission et le séjour des étrangers».

«La loi n'exige pas que les conjoints s'aiment ou aient des relations sexuelles pour qu'il y ait communauté conjugale»

Anne Lavanchy Anthropologue

Mais sur quels critères juge-t-on la sincérité des couples? Alors que la loi se limite à définir les situations dans lesquelles un mariage est interdit - lorsque l'une des deux personnes est déjà mariée ou manque de discernement ou que le lien de parenté est trop proche -, les officiers d'état civil n'ont d'autre choix que de se fier à leurs propres impressions. «Ils se retrouvent pris entre le marteau et l'enclume. D'un côté, ils doivent garantir une égalité de traitement et, de l'autre, ils sont censés repérer les alliances suspectes.»

Les principales victimes de cette chasse aux mariages blancs sont sans surprise les fiancés dont l'un est Suisse et l'autre issu d'un pays en dehors de l'Union européenne. «L'idéal type du couple suspect est une femme suisse qui souhaite épouser un homme africain, note la chercheuse. Si elle est jeune, on dira qu'elle est crédule et inexpérimentée; si au contraire elle est plus âgée, on pensera qu'elle est désespérée et se fait manipuler. Ces couples doivent d'ailleurs prouver la sincérité de leur démarche que les autres.»

Si beaucoup d'employés de l'état civil assurent «tout de suite voir quand il y a un décalage entre les personnes», ils confient qu'il est pratiquement impossible de le prouver. «Juridiquement, la loi n'exige pas que les conjoints s'aiment ou aient des relations sexuelles pour qu'il y ait communauté conjugale», précise la chercheuse. Par conséquent, si les officiers consacrent un temps important à dépister les unions intéressées, peu de mariages sont au final refusés pour ce motif. Les mairies tenteraient de décourager les couples en amont. Par exemple, en faisant traîner le dossier ou en leur posant de multiples questions.

Céline Garcin